

# CERTIFICAT MANAGEMENT DE L'HYGIENE

Label de Qualité RAL-GZ 992/3 Linge des entreprises du secteur alimentaire

L'entreprise désignée ci-après est habilitée à fournir le certificat d'hygiène RAL pour le traitement de linge des entreprises du secteur alimentaire, à savoir les directives de qualité et de contrôle RAL-GZ 992/3.

**Haber Textile Dienste GmbH & Co. KG**  
**Bruchwiesenstraße 37**  
**66849 Landstuhl**  
**ALLEMAGNE**

Le certificat d'hygiène RAL est basé sur un management de l'hygiène, fondé sur les manuels de qualité et de contrôle. Le certificat d'hygiène RAL couvre, dans sa totalité, le système de qualité selon la norme européenne



DIN EN 14065:2016

**Textiles – Textiles traités en blanchisseries–  
système de contrôle de contamination biologique**

(Risk Analysis and Biocontamination Control System · RABC)\*

Ce certificat d'hygiène RAL prouve que le linge répond aux normes de qualité en termes de techniques de lavage, d'hygiène et de microbiologie pour le linge des entreprises du secteur alimentaire et peut donc être intégré dans le concept de l'assurance en matière d'hygiène selon HACCP ou selon la réglementation sur l'hygiène alimentaire. Les exigences minimales pour le linge sont ainsi conformes au l'IFS (International Food Standard)\*\* et le BRC (British Retail Consortium)\*\*\*, normes mondiales de sécurité alimentaire.

\* L'attestation de conformité a été effectuée par l'organisme de certification des Hohenstein Institute, N° de certification 16.1.30.0001 du 25 novembre 2016.

\*\* IFS version 6, section 2, points 3.2.2.5 et 3.2.2.6

\*\*\* BRC version 7, section II, exigences 7.4.3, 7.4.4 et 7.4.5 et l'annexe 2

**Valable du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018**



Markus Beeh  
Zertifizierungsstelle  
Managementsysteme

Karl-Rainer Dauer  
1. Vorsitzender der Gütegemeinschaft  
sachgemäße Wäschepflege e. V.